

Direction de l'anti-discrimination
Unité des Cités interculturelles

CDADI(2022)30

29 novembre 2022

COMITÉ D'EXPERTS SUR L'INTÉGRATION INTERCULTURELLE DES MIGRANTS (ADI-INT)

**Programme de renforcement des capacités et outils pour l'intégration des
personnes migrantes (appui à la mise en œuvre de la Recommandation
CM/Rec(2022)10)**

Programme de renforcement des capacités et outils pour l'intégration des personnes migrantes (appui à la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)10)

Contexte

Le programme de renforcement des capacités et les outils pour l'intégration des personnes migrantes décrits dans ce document s'appuient sur les travaux du « Groupe de travail sur l'intégration interculturelle » (GT-ADI-INT) et porte sur les recommandations formulées dans l'annexe de la [Recommandation CM/Rec\(2022\)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle](#) (adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 6 avril 2022) et sur la mise en œuvre multiniveaux du « [Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national](#) » (adopté par le CDADI en décembre 2021, ci-après « Modèle de cadre »).

La CM/Rec(2022)10 et le Modèle de cadre sont tous deux destinés à permettre aux États membres de parvenir à une inclusion réussie et efficace des personnes migrantes et de réaliser le potentiel de la diversité et de la mobilité humaine pour le développement et la prospérité des sociétés.

Le Modèle de cadre est un outil très pratique pour les praticien-ne-s et un guide inspirant pour les décideur-euse-s politiques sur la manière de concevoir et de mettre en œuvre avec succès des politiques d'intégration interculturelle dans les cadres juridiques existants. La Recommandation CM/Rec(2022)10 fournit la base normative permettant d'orienter les États membres vers les grands principes et objectifs à garder à l'esprit lors de la conception de ces politiques.

Cependant, la capacité de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies d'intégration réussies à partir d'un "prisme interculturel et intersectionnel" et par le biais de mécanismes de gouvernance à plusieurs niveaux peut nécessiter des compétences et des outils spécifiques. Le programme de renforcement des capacités devrait répondre à ce besoin et contribuer à accroître la capacité opérationnelle des États membres à mettre en œuvre les normes et recommandations du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'intégration interculturelle, en vue de leur permettre de bénéficier des avantages apportés par la diversité sociétale, et par la même occasion de promouvoir des sociétés et des territoires plus inclusifs, libres de toute forme de discrimination.

I. NOTE CONCEPTUELLE

Objectif et champ d'application du programme de renforcement des capacités

Le programme de renforcement des capacités vise à renforcer la capacité des États membres à concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi de stratégies d'intégration interculturelle conformément aux concepts et principes énoncés dans la CM/Rec(2022)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, ainsi qu'au processus, à l'approche méthodologique et à la structure modèle tels que décrits dans le Modèle de cadre. Le champ d'application du modèle d'intervention est donc défini par la CM/Rec(2022)10 et le Modèle de cadre, et implique la mise en place d'un mécanisme de gouvernance multiniveaux pour permettre la participation de tous les niveaux de gouvernement et acteurs concernés à la conception et à la mise en œuvre de la stratégie interculturelle. Il comprend donc quelques éléments et processus essentiels qui devraient aider tout État membre à renforcer la capacité des décideur-euse-s politiques, des fonctionnaires et de la société dans son ensemble à œuvrer à la réduction des inégalités, à faire comprendre que la diversité est un avantage collectif, à renforcer et à encourager la participation active des citoyen-ne-s, et à améliorer le bien-être, la confiance, le sentiment d'appartenance et l'inclusion des

personnes nouvellement arrivées dans la société. Il part également du principe que l'intégration est le résultat d'un processus bidirectionnel et que les besoins et les conditions tant des personnes immigrantes en voie d'intégration que de la société dans son ensemble doivent être considérés à travers un prisme interculturel et intersectionnel, et être pris en compte pour le bien de tou·te·s. La perspective de l'égalité entre les hommes et les femmes devrait également être prise en compte.

L'intervention a été conçue pour être appliquée par l'autorité (les autorités) compétente(s) dans chaque État membre (région cible de la proposition), mais peut être adaptée, le cas échéant, à une intervention multipartite (un consortium par exemple). Elle est également conçue comme un modèle d'intervention personnalisable, susceptible de produire des effets similaires lorsqu'il est introduit dans d'autres environnements opérationnels, et que les États membres peuvent adapter en tenant compte des conditions complexes et des atouts spécifiques à chacun d'entre eux.

Une liste non exhaustive des activités est également jointe et peut être modifiées par les États membres en fonction de la composition de l'exécutant principal et d'une analyse complémentaire à effectuer durant l'élaboration de la proposition complète par les autorités concernées.

Objectif général

L'objectif général de ce de programme de renforcement des capacités est de renforcer les capacités des États membres à mettre en œuvre la Recommandation CM/Rec(2022)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle et à contribuer ainsi à l'intégration effective et à l'inclusion socio-économique des personnes migrantes dans les sociétés européennes afin de construire des environnements plus prospères et où règne une plus grande inclusion.

L'impact à long terme de ce programme soutiendra également le Programme des Nations Unies à l'horizon 2030 et son objectif 10 : « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre », en se concentrant sur deux objectifs spécifiques :

- 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ;
- 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires.

Objectif spécifique

L'objectif spécifique de ce programme de renforcement des capacités consiste à encourager l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale d'intégration interculturelle en favorisant l'adhésion et la participation active des institutions étatiques, des autorités locales et régionales, et de la société civile par des approches multiniveaux et participatives.

Il soutient la planification et la mise en œuvre de programmes nationaux complets de renforcement des capacités pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et actions nationales en faveur de l'intégration interculturelle.

Méthodologie du programme de renforcement des capacités

Le programme s'appuie sur un processus qui nécessite la participation des gouvernements et des pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux et une coordination entre les parties prenantes concernées. Il est fondé sur le modèle de l'intégration interculturelle ciblant la société dans son ensemble et reconnaissant l'égalité de tou-te-s sur le plan de la dignité, de l'identité, de la contribution et de l'accès aux ressources et aux opportunités.

La méthodologie du programme de renforcement des capacités repose sur les quatre piliers suivants.

- a) L'**approche interculturelle** et ses quatre principes, comme éléments clés des politiques d'intégration qui seront élaborées au niveau national :
 - i. Garantir l'égalité
 - ii. Valoriser la diversité
 - iii. Favoriser une interaction significative
 - iv. Promouvoir une citoyenneté et une participation actives

Le modèle interculturel sera appliqué afin de **promouvoir le potentiel de la diversité et la gestion de ses complexités par une démarche globale appliquée à tous les domaines et niveaux de gouvernance.**

Ce modèle dépasse la catégorisation des personnes migrantes et met davantage l'accent sur les atouts individuels et l'autonomisation qui peuvent contribuer au bien-être de l'ensemble de la société. Il reconnaît également que chaque individu possède une identité complexe qui le rend unique, en évitant d'homogénéiser les communautés minoritaires ou d'ignorer leur diversité interne. Le modèle tient également compte de la discrimination multiple et intersectionnelle subie par les femmes, et intègre une perspective d'égalité de genre.

- b) Un **cadre de gouvernance multiniveaux**, avec la participation des institutions administratives publiques actives aux niveaux local, régional et national

Comme le reconnaissent le Modèle de cadre et la CM/Rec(2022)10, l'intégration interculturelle est, par nature, une responsabilité de tous les niveaux de gouvernement - national, régional et local. Elle nécessite également une coordination interministérielle à chaque niveau de gouvernement, ainsi que des partenariats efficaces avec des organisations non gouvernementales. L'approche de l'intégration interculturelle promue par le Conseil de l'Europe encourage les institutions présentes à tous les niveaux de gouvernance à collaborer et à coordonner la vision et les actions pour promouvoir le potentiel de la diversité, l'égalité réelle, la participation des citoyen-ne-s et l'interaction significative entre les personnes et les groupes de diverses origines. Cependant, elle reconnaît également qu'il n'existe pas de réponse unique à la question de savoir comment répartir les actions d'une stratégie interculturelle nationale entre les différents niveaux de gouvernement, comment coordonner le travail des administrations nationales, régionales et locales, ou comment organiser la collaboration et la consultation avec les partenaires non gouvernementaux. Par conséquent, ce programme de renforcement des capacités suggère quelques éléments du cadre de gouvernance multiniveaux qui pourraient fonctionner dans le contexte du plus grand nombre possible d'États membres du Conseil de l'Europe, et fournit une matrice avec des modèles de gouvernance multiniveaux inspirants (voir LT2).

- c) Une **démarche multi-parties prenantes**, favorisant la coopération entre les parties prenantes

publiques et privées.

Les partenariats entre les autorités publiques et les autres organes publics et privés, notamment les organisations de la société civile, les organisations de personnes migrantes et le secteur privé sont un élément clé de la stratégie du projet.

- d) Une méthodologie **de coconception participative et systémique** pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'intégration nationale

Les piliers mentionnés ci-dessus sont intégrés dans une dimension ascendante, comprenant les processus participatifs pour la cocréation des politiques, la coopération et la coordination entre toutes les autorités publiques concernées et les organisations privées. Cet élément méthodologique soutiendra l'adhésion et la participation active des institutions et de la société civile au processus proposé.

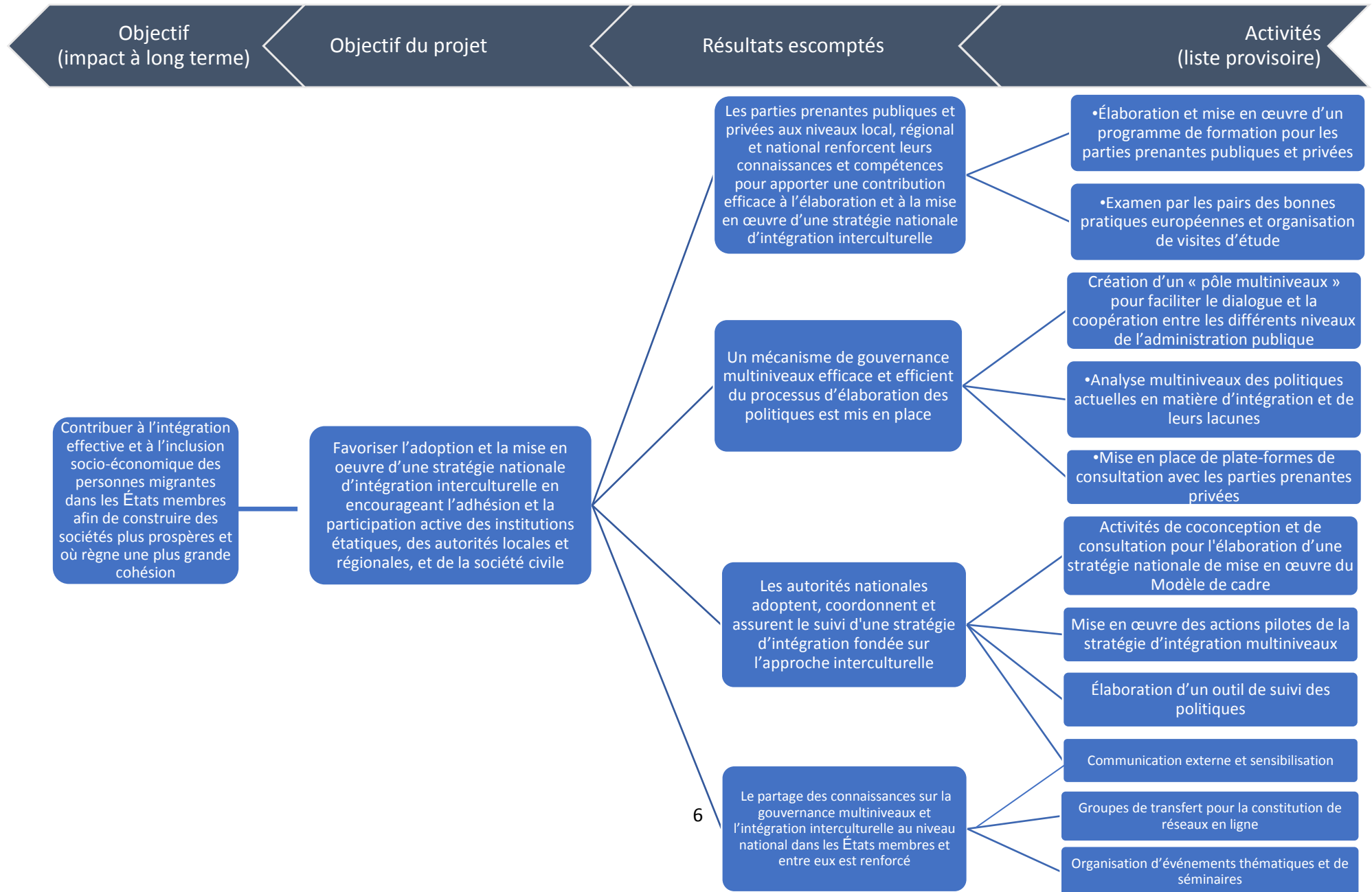
Résultats escomptés

Les 4 résultats suivants devraient être atteints par le programme de renforcement des capacités :

- 1) Les parties prenantes publiques et privées au niveau local, régional et national renforcent leurs connaissances et compétences pour apporter une contribution efficace à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'intégration interculturelle ;
- 2) Un mécanisme de gouvernance multiniveaux efficace et efficient du processus d'élaboration des politiques est mis en place ;
- 3) Les autorités nationales adoptent, coordonnent et assurent le suivi d'une stratégie d'intégration fondée sur l'approche interculturelle et conçue en tenant compte des besoins, des expériences, des pratiques et des plans d'action/stratégies qui existent aux niveaux local et régional ;
- 4) Le partage des connaissances sur la gouvernance multiniveaux et l'intégration interculturelle au niveau national dans les États membres et entre eux est renforcé.

II. ESQUISSE DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Cadre logique du programme de renforcement des capacités (élaboré au moyen de la méthodologie de planification à rebours)



Direction de l'anti-discrimination
Unité des Cités interculturelles

Modèle de lots de travaux et activités

Lot de travail (LT) 0 – Gestion, suivi et évaluation du projet

Les activités de coordination, de suivi et d'évaluation dans le cadre de la gestion du projet doivent être définies en fonction des exigences du cadre retenu pour la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités (par exemple : stratégie ou plan d'action national, projet multilatéral, etc.).

Les activités potentielles suivantes sont recommandées :

0.1 Élaboration et partage des procédures du programme

0.2 Organisation de la réunion de lancement et des réunions de coordination

0.3 Suivi et évaluation des résultats du programme

Lot de travail (LT) 1 – Renforcement des capacités des parties prenantes publiques et privées

Le LT1 devrait contribuer à renforcer les connaissances et les compétences des parties prenantes publiques et privées qui seront engagées dans la conception participative des mécanismes de gouvernance multiniveaux, ainsi que des stratégies d'intégration interculturelle.

Les activités potentielles suivantes sont recommandées :

1.1 Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation pour les parties prenantes publiques et privées

Le programme de formation permettra aux parties prenantes publiques et privées d'acquérir des compétences relatives aux mécanismes de gouvernance multiniveaux et aux bonnes pratiques, à l'intégration interculturelle inclusive et aux approches politiques efficaces afin de soutenir l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre selon une démarche participative multi-parties prenantes.

La formation soutiendra l'application systématique d'un « prisme interculturel », prenant en considération la perspective intersectionnelle, pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes axés sur la valorisation optimale de la diversité dans la société tout en luttant contre les discriminations et en minimisant les risques de conflit.

Le programme de formation peut inclure des activités telles que :

- Des sessions de formation en ligne consacrées à des aspects théoriques, des exemples et des bonnes pratiques, des exercices, etc. afin de faciliter l'acquisition des méthodologies et principes fondamentaux de l'intégration interculturelle et de la gouvernance multiniveaux :

- Des contributions sur les principes de l'approche interculturelle, envisagée comme un ensemble d'éléments nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des politiques interculturelles.
 - Des contenus théoriques et pratiques sur les défis de l'intégration, abordés sous l'angle de l'égalité de genre et de l'intersectionnalité et axés sur des domaines thématiques, tels que la situation spécifique des groupes les plus exposés aux risque de discrimination, par exemple les femmes migrantes, les enfants et les jeunes ou les personnes LGBTI.
 - Des objectifs, méthodologies et bonnes pratiques pour élaborer et coordonner les mécanismes de gouvernance multiniveaux.
- Des ateliers en présence pour présenter et examiner des thèmes particuliers relatifs aux priorités et défis nationaux.
 - Une Académie nationale d'intégration interculturelle (2 à 3 jours) avec la participation de parties prenantes clés dans le cadre d'un événement en présence afin de favoriser l'apprentissage et la création de réseau entre les parties prenantes (publiques/privées et les différents niveaux de l'administration).

Les activités de formation doivent garantir la participation des membres du personnel et expert-e-s concerné-e-s qui seront engagé-e-s dans l'élaboration des politiques multiniveaux et multi-parties prenantes prévue par les lots de travail 2 et 3.

C'est pourquoi la formation ciblera toutes les parties prenantes concernées, notamment les autorités locales, régionales et nationales, les partenaires économiques et sociaux, les employeur-euse-s, les acteur-ric-e-s de l'économie sociale et les organisations de la société civile.

Afin de compléter le lot d'intervention, l'ADI-INT a développé un manuel destiné à guider les autorités nationales dans la conception de leur propre formation sur la compétence interculturelle (*outil 1*). De même, l'ADI-INT prépare un manuel de formation sur la Collecte et analyse des données sur l'égalité pour prévenir et traiter la discrimination systémique, visant à aider les autorités publiques à identifier et à prévenir les procédures, les routines et la culture organisationnelle qui contribuent à des résultats moins favorables pour les groupes minoritaires que pour la majorité de la population, en ce qui concerne les politiques, les programmes, l'emploi et les services (*outil 2*).

1.2 Examen par les pairs des bonnes pratiques et organisation de visites d'étude

Le partage des connaissances sur les expériences réussies permettrait de mieux comprendre les normes européennes en matière d'intégration interculturelle et de gouvernance multiniveaux.

À cet effet, il conviendrait d'effectuer un examen préliminaire par les pairs des bonnes pratiques reproductibles et une (ou plusieurs) visite(s) dans d'autres États membres pourraient être programmées afin de soutenir le processus de renforcement des capacités et de favoriser des idées novatrices.

Afin de compléter le lot d'intervention, l'ADI-INT prépare une compilation de bonnes pratiques et de pratiques prometteuses sur les projets et les programmes mis en œuvre dans les États membres, ainsi que sur les mécanismes multiniveaux existants ou inspirants (*outil 3*).

Résultat du LT1 :	KPI – Indicateurs clés de performance (exemples)
--------------------------	---

<p>Une formation aux compétences interculturelles est (élaborée/adaptée et) dispensée aux organisations publiques et privées concernées qui sont actives au niveau local, régional et national.</p> <p>Idéalement, le Manuel pour la conception d'un cours de compétence interculturelle, développé par l'ADI-INT, devrait être traduit dans la langue nationale et utilisé comme base pour développer un cours sur mesure à recommander ou à rendre obligatoire pour les fonctionnaires concerné·e·s.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de membres du personnel formés parmi les autorités publiques et parties prenantes privées • Nombre d'organisations concernées (ventilées selon la typologie et le secteur d'intervention) • Pourcentage de participant·e·s estimant que l'amélioration de leurs compétences est « satisfaisante » ou « très satisfaisante » • Nombre d'expériences pertinentes d'autres pays partagées
--	--

Le LT2 devrait être consacré à l'élaboration d'instruments de coordination et de consultation afin de faciliter la cohérence, la collaboration et la communication à différents niveaux et dans divers domaines de l'intégration interculturelle. En effet, l'intégration réussie de ressortissant·e-s de pays tiers met nécessairement en jeu divers domaines politiques (et parties prenantes correspondantes) et suppose de coordonner les compétences entre les différents niveaux administratifs.

Ces mécanismes garantiront également que l'approche de l'intégration interculturelle s'inscrit dans les politiques publiques en matière d'intégration, à titre d'élément méthodologique clé du projet dans son ensemble.

Il convient de garder à l'esprit certains éléments clés de la gouvernance multiniveaux :

Élément 1 - Leadership politique : il est important de veiller à ce que le principe de gouvernance multiniveaux - y compris la coopération interdépartementale à tous les niveaux de gouvernement - soit activement soutenu au plus haut niveau possible ;

Élément 2 - Expertise et recherche : l'action des organismes politiquement responsables de la gouvernance multiniveaux de l'intégration interculturelle pourrait être complétée et renforcée par la création d'une agence spécialisée ou d'un observatoire de recherche chargé de favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et - le cas échéant - d'établir des liens entre les différents niveaux de gouvernement, verticalement et horizontalement, ainsi qu'avec la société civile et les organisations non gouvernementales ;

Élément 3 - Une vision coordonnée : les stratégies nationales d'intégration devraient intégrer une vision commune et multiniveaux de l'intégration interculturelle, afin de pouvoir servir de cadre commun aux stratégies régionales et locales. Ces dernières seraient donc des plans d'action affinés, axés sur les mesures et les actions visant à mettre en œuvre cette vision commune.

Élément 4 - Consultation et coopération : des réunions formelles et régulières devraient être organisées entre les principaux·ales représentant·e-s des différents niveaux de gouvernement et - dans une certaine mesure - de la société civile et des organisations non-gouvernementales, afin d'aborder les questions découlant de la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration. Un certain degré de coproduction horizontale devrait également être assuré, à travers et au sein de tous les niveaux de gouvernement, étant donné la nature complexe et interministérielle de l'intégration interculturelle. Des mécanismes visant à garantir la participation de représentant·e-s d'organisations de personnes migrantes, réfugiées et d'organisations interculturelles devraient être mis en place (par exemple, des conseils d'intégration ou assimilés).

Les activités potentielles suivantes sont recommandées :

2.1 Création d'un « pôle multiniveaux » pour faciliter le dialogue et la coopération entre les différents niveaux de l'administration publique

Le pôle multiniveaux coordonnerait la contribution des différents organes publics (ministères, autorités régionales et locales) afin de garantir l'efficacité et l'efficacité du processus de gouvernance multiniveaux ainsi que sa viabilité. Il garantirait également que l'approche interculturelle et ses principes sont un élément transversal des politiques d'intégration.

Le pôle pourrait être coordonné par une partie prenante publique ou par un organe public indépendant doté de capacités de recherches, sous la tutelle d'un ministère ou d'un organisme national, et s'appuyer sur des expert·e·s pour mettre en œuvre un ensemble de tâches ¹:

- Contribuer à définir et à harmoniser les besoins et les objectifs stratégiques de tous les niveaux de gouvernance en ce qui concerne l'intégration interculturelle.
- Assurer une cohérence entre les plans d'intégration interculturelle nationaux, régionaux et locaux.
- Garantir la complémentarité des actions et la mise en commun des ressources, des compétences et de l'expertise.
- Favoriser le partage de l'expertise, des compétences, des connaissances et du savoir-faire afin d'être plus à même d'atteindre les objectifs communs.
- Assurer la communication des objectifs à l'opinion publique, en veillant à sa cohérence.
- Faciliter la mise en place de systèmes de rapport et de suivi plus réguliers, afin de garantir un suivi plus cohérent des plans à tous les niveaux.
- Promouvoir la participation constante des acteurs sociaux et de la société civile à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie.

À travers ces activités, le pôle multiniveaux jouerait un rôle clé dans le processus d'élaboration de la stratégie d'intégration nationale et des activités proposées par la suite. L'outil 3 comprendra des études de cas et une matrice de modèles inspirants de gouvernance multiniveaux.

2.2 Analyse multiniveaux des politiques d'intégration existantes et de leurs lacunes

Une **évaluation des politiques d'intégration** (aux niveaux national, régional et local), des cadres institutionnels correspondants et des besoins, lacunes et faiblesses existants sera menée sous la coordination du pôle multiniveaux et des recommandations seront formulées.

Une analyse de la situation à traiter fondée sur des données probantes sera menée à travers le prisme de l'égalité, la diversité, l'intégration et la citoyenneté et la participation actives. La méthodologie d'élaboration de cette analyse pourrait comprendre, par exemple, la transmission d'un questionnaire exploratoire, une analyse théorique et des entretiens approfondis avec des fonctionnaires, décideur·euse·s politiques, expert·e·s et technicien·ne·s.

Le résultat final donnera un aperçu de la situation des politiques d'intégration à différents niveaux de l'administration et de la révision des cadres existants.

2.3 Mise en place de plates-formes consultatives avec les parties prenantes privées

Il convient de procéder à une **cartographie préalable des parties prenantes** et de les faire participer afin de garantir que la stratégie multiniveaux de l'initiative prend en compte leurs défis et contributions. À cet effet, un tableau cartographiant les parties prenantes sera élaboré afin d'enregistrer les informations pertinentes relatives à toutes les parties prenantes concernées. En outre, les parties prenantes et la société civile devront être encouragées à assurer l'équilibre des genres dans leur composition.

1 Extrait du « Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national », p. 39

Par ailleurs, une ou plusieurs plates-formes consultatives (au niveau national ou régional) seront créées, dans les cas où elles n'existeraient pas déjà, avec la participation des parties prenantes présentes dans les secteurs clés qui concentrent leurs efforts sur l'intégration des ressortissant-e-s des pays tiers :

- a) Organisations de la société civile œuvrant en faveur de l'intégration des personnes migrantes.
- b) Organisations et communautés de personnes migrantes.
- c) Enseignement supérieur et centres de recherche.
- d) Organisations du secteur privé, notamment les employeuses et employeurs ainsi que leurs organisations.
- e) Médias.

Les plates-formes consultatives, sous la coordination du pôle multiniveaux, soutiendraient l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies d'intégration nationale, en favorisant un environnement dans lequel les parties prenantes peuvent produire de nouvelles idées pour relever des défis communs et travailler en interaction avec les autorités nationales, régionales et locales.

En outre, les plates-formes soutenues par le pôle multiniveaux jouent un rôle important dans le **renforcement du système de reddition de comptes, en augmentant les chances de réussite et en garantissant une large adhésion aux résultats.**

Résultat du LT2 :	KPI – Indicateurs clés de performance (exemples)
<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de gouvernance multiniveaux pour l'élaboration des politiques est établi (pôle multiniveaux), ou des structures existantes sont adaptées pour fonctionner en tant que tel • Une analyse multiniveaux des politiques d'intégration existantes aux niveaux local, régional et national est effectuée • Des plates-formes consultatives sont mises en place avec la participation des parties prenantes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parties prenantes publiques participant au pôle multiniveaux (ventilées par niveau d'intervention) • Nombre d'organisations participant à la plate-forme consultative (ventilées par typologie et secteur d'intervention) • Nombre et qualité des interactions entre les différents niveaux de l'administration • Nombre et qualité des interactions entre les différentes parties prenantes (publiques/privées)

Lot de travail (LT) 3 – Élaboration, expérimentation et suivi d'une stratégie nationale d'intégration interculturelle fondée sur la coopération multiniveaux

Dans le prolongement des lots de travail 1 et 2, le **programme de renforcement des capacités devrait promouvoir l'élaboration d'une stratégie d'intégration interculturelle fondée sur des mécanismes de gouvernance multiniveaux et multi-parties prenantes** (pôle multiniveaux et plates-formes consultatives).

Les activités potentielles suivantes sont recommandées :

3.1 Activités de coconception et de consultation pour l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre du Modèle de cadre

Le pôle multiniveaux mettra au point un plan de travail pour le processus d'élaboration en fournissant des informations relatives aux objectifs du processus, aux activités principales à mener et au calendrier.

Des activités de consultation (réunions, groupes de travail, entretiens, etc.) avec les parties prenantes publiques et privées seront menées au niveau local, régional et national afin de veiller à prendre en compte tous les points de vue pertinents dans le processus décisionnel, notamment le recueil des contributions sur les priorités à traiter, les actions potentielles, les risques à prendre en compte, etc.

La phase de consultation consistera à élaborer un large processus dans lequel les autorités publiques collaboreront avec les parties prenantes privées (avec le soutien des spécialistes et d'expert-e-s pour la conception) et, sur la base du plan de travail, à apporter des contributions et contenus pour l'élaboration de la stratégie d'intégration.

Le résultat final sera l'élaboration d'une stratégie d'intégration interculturelle nationale fondée sur les résultats du processus participatif ci-dessus et sur les travaux effectués par les mécanismes de gouvernance multiniveaux (pôle multiniveaux et plateformes consultatives), avec l'assistance technique d'expert-e-s.

Cette stratégie supposera non seulement l'engagement de l'autorité nationale, mais aussi des parties prenantes (autorités locales et régionales, organisations de la société civile, employeur-euse-s, etc.) à mettre en œuvre des mesures spécifiques pour favoriser une démarche interculturelle dans les actions en faveur de l'intégration.

Selon le « Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national », la stratégie nationale devrait intégrer les éléments suivants ²:

- une analyse de la situation à traiter qui soit fondée sur des données probantes et menée à travers le prisme de l'égalité et de la lutte contre la discrimination, la diversité, l'intégration et la participation ;
- un objectif général visant à identifier le résultat attendu et ses bénéficiaires pour l'ensemble de la société ;
- un ensemble d'objectifs spécifiques dont la réalisation permettrait d'atteindre cet objectif ;
- des législations, politiques, programmes, projets et initiatives, préexistants ou élaborés conjointement avec les utilisateurs et les utilisatrices, pour réaliser ces objectifs ;
- les structures/mécanismes nécessaires pour mettre en place un cadre cohérent et pour favoriser une mise en œuvre complète et efficace de la stratégie ;
- des parties prenantes désignées afin d'assumer certaines responsabilités, avec le concours des utilisateurs et les utilisatrices ;
- le volume et l'origine des ressources nécessaires à la mise en œuvre ;
- les vecteurs et le plan de communication de la politique et le public ciblé ;
- des mesures de suivi et d'évaluation de l'efficacité de la stratégie ; et
- des moyens nécessaires à l'examen et à la révision de la stratégie à la lumière des éléments qui précèdent.

3.2 Mise en œuvre des actions pilotes de la stratégie d'intégration multiniveaux

² *Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national*, p. 39

Le programme de renforcement des capacités devrait aider les États membres à mettre en pratique la stratégie d'intégration multiniveaux en apportant une assistance technique à la mise en œuvre des actions pilotes au niveau local, régional ou national.

Selon les résultats escomptés de cette stratégie, il conviendrait de financer une ou plusieurs initiatives destinées à expérimenter des mesures telles que des services, outils, formations, mécanismes de gouvernance multiniveaux qui contribueront à réaliser les objectifs de la stratégie nationale.

Les actions financées devraient être gérées par des parties prenantes publiques ou privées et soutenues et suivies par le pôle multiniveaux. Ce soutien devrait également prévoir une assistance technique pour transposer les actions pilotes à plus grande échelle, pour avoir un impact plus large et diffuser les résultats.

Il serait possible de prévoir une évaluation technique et/ou de l'impact des actions pilotes afin de présenter des preuves de leurs résultats ainsi que les enseignements tirés.

3.3 Élaboration d'un outil de suivi des politiques

Un outil de suivi des politiques pourrait être créé afin d'assurer le suivi des progrès accomplis par les mécanismes de gouvernance multiniveaux dans la mise en œuvre de la stratégie d'intégration interculturelle.

Cet outil pourrait être fondé sur les instruments existants qui seraient adaptés au champ d'application de la présente proposition et à son niveau d'intervention (national), notamment :

- L'Index des Cités interculturelles élaboré par le Programme des « Cités interculturelles » (ICC) du Conseil de l'Europe - qui cible le niveau local (villes) ;
- L'index des politiques d'intégration des migrants (MIPEX) et sa version « régionale » (MIPEX-R, élaborée par le Projet REGIN) qui proposent des indicateurs pour les principaux domaines de l'intégration des personnes migrantes au niveau national et régional ;
- Le Baromètre de la confiance sociale qui mesure l'impact des actions en faveur de l'intégration et de la cohésion/l'intégration sociale dans les communautés régionales et nationales (en cours d'élaboration).

L'outil de suivi pourrait évaluer le modèle d'intégration multiniveaux proposé à travers une analyse fondée sur des données probantes assortie d'une série d'indicateurs montrant les points forts et les points faibles et proposer des améliorations possibles.

Une première version (prototype) de cet outil pourrait être élaborée et testée dans le cadre du programme de renforcement des capacités actuel afin de recueillir les commentaires et de mettre au point la version finale.

Afin de compléter le lot d'intervention, l'ADI-INT préparera un ensemble d'indicateurs de base pour le suivi des progrès accomplis en matière de gouvernance multiniveaux (*outil 4*).

Résultat du LT3 :	KPI – Indicateurs clés de performance (exemples)
<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie d'intégration interculturelle est élaborée et validée 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation finale positive de la stratégie d'intégration interculturelle par les

<ul style="list-style-type: none"> • Un outil méthodologique de suivi des activités d'intégration nationale est élaboré et testé • Des actions d'intégration pilotes sont mises en œuvre 	<p>principales parties prenantes (notamment les organisations de personnes migrantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation finale positive de la phase d'expérimentation de l'outil de suivi • Nombre d'initiatives pilotes mises en œuvre • Nombre de parties prenantes et/ou d'utilisateur·rice·s finaux·ales touché·e·s par les actions pilotes
--	--

Lot de travail (LT) 4 - Diffusion et partage des connaissances

Le LT4 devrait faire en sorte de diffuser les résultats du projet et de partager les expériences en matière d'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'intégration interculturelle, à la fois au sein de l'État de mise en œuvre et entre les États membres.

Les activités potentielles suivantes ont été préalablement identifiées :

4.1 Communication et sensibilisation

Le programme de renforcement des capacités pourrait concevoir un plan de communication de la stratégie afin de communiquer régulièrement aux citoyen·ne·s ses objectifs, actions et les retombées concrètes des politiques d'intégration interculturelle. Des stratégies de communication appropriées devraient être élaborées afin de mettre l'accent sur les avantages de la diversité pour la société et celles-ci devraient également avoir recours à des multiplicateurs et des réseaux de citoyen·ne·s pour faire passer ce message. Des actions ou campagnes de communication spécifiques pourraient être organisées, notamment des campagnes de relations publiques assorties d'une image, d'un slogan, d'une présence sur les réseaux sociaux. Parmi les autres actions possibles, citons le recours à des ambassadeur·rice·s (en ligne et hors ligne) pour promouvoir la stratégie ; la mobilisation de journalistes et l'établissement de partenariats avec les médias ainsi que l'organisation d'événements de sensibilisation au niveau local et/ou national.

4.2 Groupes de transfert pour la constitution de réseaux en ligne

Des groupes de transfert pourraient être mis en place pour présenter les résultats des programmes de renforcement des capacités et les outils développés à cet effet à d'autres États membres et pour servir de plateforme structurée des échanges transnationaux. L'objectif de ces groupes consisterait à faciliter l'adoption des méthodologies et des meilleures pratiques mises au point dans le cadre du programme de renforcement des capacités, en favorisant des échanges cohérents entre les parties prenantes dont le contexte et les priorités sont semblables.

4.3 Organisation d'événements thématiques et de séminaires (au niveau national et/ou européen)

Des événements nationaux pourraient être organisés pour favoriser le partage d'expériences et de pratiques d'intégration réussies, et promouvoir l'échange et la diffusion de bonnes pratiques au niveau local, régional et national.

Ces réunions seraient une occasion unique de diffuser les enseignements tirés et les outils concrets expérimentés par le programme de renforcement des capacités, en permettant aux autorités publiques et aux parties prenantes privées d’y recueillir des informations et des idées sur les stratégies d’intégration réussies.

En outre, un ou plusieurs événements européens pourraient être organisés afin de partager l’expérience du projet avec les autres États membres et de faciliter la diffusion transnationale de ses résultats.

Résultat du LT4 :	KPI – Indicateurs clés de performance (exemples)
<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de communication est mis en œuvre • Le partage des résultats et des connaissances est favorisé au niveau national et européen 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parties prenantes et de citoyen·ne·s concerné·e·s par les activités de communication • Nombre d'États membres partageant leur expérience du projet • Nombre de parties prenantes touchées par les activités de communication • Le cas échéant, nombre d'enquêtes et de sondages d'opinion visant à mesurer le changement de comportement (parmi les parties prenantes et les citoyen·ne·s)

Financement et ressources pour la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités

L'adéquation du financement et du personnel est un facteur clé pour l'efficacité et l'impact du programme de renforcement des capacités. Les fonds doivent être structurels et garantis à moyen/long terme. Les coûts à estimer sont soumis à de nombreuses variables qui doivent être identifiées par chaque État membre lors de l'élaboration de la proposition de projet complète. Les États membres pourraient souhaiter lever des fonds supplémentaires auprès de sources de financement externes afin de compléter l'intervention initiale, d'accroître le champ d'application de la mise en œuvre de la phase pilote, ou de tester des actions supplémentaires qui pourraient augmenter les ambitions du programme.